

COMPTE-RENDU DU "CAF'ECHANGES" DU 12 MAI 2017

Présents : 27 personnes

- **UDAF** : Nada HIMDI, Emeline BARELLE, Jennifer FROMM, Christelle FRUHAUF, Xavier GUIOT et Sophie HOLDER
- **Animateur de la navette**: Violette FOHR
- **Bénéficiaires** : 15 majeurs protégés
- **Groupe de pilotage** : Mme GRUND, Monsieur SCHNEIDER, Monsieur IVOR
- **Adhérents de la navette + professionnels de la navette**

Xavier Guiot rappelle la raison de création et le but du café social, à savoir une rencontre entre bénéficiaires et mandataires de l'UDAF pour échanger, non pas sur des situations personnelles mais sur le fonctionnement général des services de l'UDAF et des mesures de protection. Avec des réunions de préparation en amont, incluant des bénéficiaires actifs .

1. **Rappel des règles de fonctionnement qui ont été établies ensemble**

- Respecter les autres par le langage, pas de violences verbales ou physiques, le respect du mandataire et de son statut
- Se présenter à l'arrivée de l'arrivant et de celui qui accueille
- Ecouter
- Lever la main pour prendre la parole
- Ne pas juger les autres
- Faire preuve d'empathie

Sur suggestion, le point suivant y est rajouté :

- Poser des questions claires et courtes

Il est expliqué que Violette sera chargée de donner la parole dans l'échange pour respecter le temps de parole de chacun.

Joseph, Président adjoint de la Navette prend la parole pour présenter le GEM. Il s'agit d'une structure qui permet de se retrouver, de se regrouper pour ne pas se sentir isolé . Le GEM propose des activités, des repas et une vie communautaire pour sortir de chez soi.

2. **Rappel de l'ordre du jour par Xavier Guiot.**
3. **Synthèse de la réunion précédente**

Le choix a été fait de ne pas envoyer le compte rendu de la réunion du 13 janvier 2017 aux 650 bénéficiaires qui reçoivent déjà chacun une invitation. Le compte rendu est disponible sur le site internet, le facebook et le twitter de l'UDAF ainsi que ce jour.

Il est disponible également sur demande auprès des mandataires respectifs.

Il est rappelé que toutes les réponses aux questions posées lors du Café social précédent sont dans ce compte rendu.

Il est mentionné également qu'une boîte à suggestions se trouve à l'entrée et sert pour des suggestions mais aussi pour des réclamations.

Pour les personnes ayant des difficultés à écrire, une personne se tiendra à la disposition à la fin de la réunion pour les aider à la rédaction.

Les réponses aux suggestions et réclamations d'ordre général sont apportées lors de la réunion suivante. Pour des questions d'ordre personnel, les réponses sont apportées personnellement par le mandataire en charge de la mesure.

4. **Présentation par Jennifer FROMM du Powerpoint sur le sujet proposé ce jour**

« Le Juge des Tutelles »

5. **Questions suite au Powerpoint, qui seront soumises au Juges Tutelles pour sa prochaine intervention.**

- Comment cela se passe lors d'un changement de département ?
- Quels sont les critères pour avoir une mainlevée ?
- Le Juge peut-il garantir la stabilité du mandataire ?
- Y-a-t-il des mesures de protection qui n'interviennent que dans le quotidien (pas dans la gestion administrative et financière) ?
- Pourquoi y-a-t-il des personnes qui voient leur mesures renouvelées à 5 ans et pas d'autres ?
- Existe-t-il une transition entre la curatelle renforcée et la curatelle simple pour apprendre à gérer les papiers et être autonome ?
- Comment le choix de l'organisme tutélaire est-il fait ?
- Comment solliciter directement le Juge des Tutelles ?
- Les mandataires privés et familiaux sont-ils contrôlés de la même manière que l'UDAF ?
- Comment protéger une personne lorsque son conjoint est sous mesure ?
- Quelles informations le Délégué mandataire est-il autorisé à donner sur les livrets d'épargne ?
- Est-ce que les relevés d'informations sont confidentiels ?
- Y-a-t-il un suivi une fois la mainlevée prononcée pour s'assurer que la personne s'en sort ?
- Est-ce que la durée d'une curatelle renforcée est obligatoirement de 5 ans ?
- Comment le Juge des Tutelles contrôle l'exécution des mesures ?
- Comment cela se passe si on ne veut plus de mesure de protection ?

6. Présentation par Sophie Holder du Powerpoint sur le sujet proposé ce jour

La DDCSPP

7. Questions suite au Powerpoint, qui seront soumises à la DDCSPP pour sa prochaine intervention

- A quoi servent les frais de gestion ?
- Comment est défini le budget (financement des moyens)
- Comment solliciter directement la DDCSPP ?
- Est-il possible qu'il y ait plus de moyens pour qu'un délégué accompagne moins de personnes ?
- Comment l'UDAF est contrôlée ?
- Comment l'UDAF rend des comptes à la DDCSPP ?
- Quels sont les autres organismes financés par la DDCSPP ?
- Est-ce que la DDCSPP contrôle individuellement les mesures et pourquoi ?
- Est-ce que les financements sont identiques selon les départements ?
- Est-ce que l'Alsace est mieux aidée que les autres départements ?
- Est-ce que le passage à la Grande Région a eu des impacts sur le financement des mesures ?
- Dans quels domaines la DDCSPP intervient également à part les mesures de protection ?

8. Questions diverses

- Comment sont organisées les journées de travail des délégués mandataires ?

Les mandataires font 35h par semaine, avec une obligation de présence entre 9h et 11h45 et 14h et 16h. Mais il arrive qu'on vienne plus tôt ou parte plus tard en fonction des rendez-vous et des convocations au Tribunal.

En général le matin à notre arrivée, nous répondons aux urgences.

Il y a deux jours de sorties par semaine pour aller voir les bénéficiaires.

Il n'y a pas de journée type, c'est selon la personne et les urgences à gérer.

Une fois par mois, il y a une réunion sur le fonctionnement général de l'équipe, la remise des nouvelles mesures.

Il y a également tous les mois une rencontre avec un psychiatre pour évoquer les situations qui nous posent question.

- Les délégués font-ils le point chaque vendredi ou les lundis sur les choses à faire ?

On essaie tous de faire son programme de la semaine, les rendez-vous avec les bénéficiaires, avec les partenaires, les dossiers à faire mais à cela se rajoutent les notions d'urgence (une coupure d'électricité, un problème dans le logement) et qui font que parfois le planning fixé ne peut pas être respecté.

Cette légère « désorganisation » vient du fait que l'on travaille avec des humains qui ont leurs moments de stress, de joie, d'urgence et que cela ne peut être planifié.

- Y-a-t-il une personne qui remplace Mme Bischwiler, qui elle-même remplaçait Mme Lhomme ?

Il est vrai qu'il y a eu des congés maternité pour ces deux personnes, ce sont des choses qui arrivent et qu'on ne peut maîtriser et nous sommes conscients que cela fait beaucoup de changements. Mais le poste est pourvu par Mme Victorine Mayingila.

Il est confirmé que Mme Lhomme revient le 5 septembre 2017 après son congé parental.

Il est précisé que dans un cadre hors réunion, dans un contexte humoristique il a été dit qu'il fallait embaucher des vieilles femmes et des hommes mais seulement dans un cadre humoristique. Ces faits-là sont bien entendus interdits par la Loi.

Il est également interdit de refuser le congé parental s'il est demandé dans les temps.

- Au bout de combien de temps l'initiative est-elle prise pour remplacer quelqu'un ?

Lorsqu'il s'agit d'un congé maternité la décision de remplacement est systématique.

Par contre s'il s'agit d'arrêts maladie courts, il est plus difficile de remplacer.

- Est-il possible lors des changements de délégués de ne pas répéter plusieurs fois la même chose ?

Lorsque l'on change de médecin traitant par exemple, il faut aussi répéter son historique. Ici c'est pareil, les délégués veulent vous connaître et connaître votre histoire pour travailler au mieux avec vous.

- Est-il possible d'avoir un dispositif qui rassemble tout ce qu'on a dit pour éviter que la personne doive répéter (comme au SAVS, où ils font une synthèse)

Dans un SAVS, c'est une équipe pluridisciplinaire, à l'UDAF, le délégué est seul face à la personne.

On ne note pas systématiquement ce que vous nous confiez de votre vie privée mais il vous appartient de nous dire également si vous acceptez que nous notions certaines choses dans notre ordinateur afin que les mêmes questions ne reviennent pas à chaque changement de mandataire.

- Pourquoi il n'y a pas de curateur qui assistent à la réunion ?

Il y en a 4 ce soir : Mme Himdi et Mme Holder qui gèrent 52 mesures à temps plein et Mme Barelle et Monsieur Guiot qui sont conseillers techniques et qui ont des mesures également.

Point information : la mesure est confiée par le Juge au Directeur de l'UDAF, qui la donne au chef de service, qui la distribue à un mandataire, tuteur ou curateur.

- Est-il possible d'expliquer les différentes mesures ?

Nous avons une notice d'information que nous pouvons transmettre à Violette qui pourra la mettre à disposition

- Y-a-t-il d'autres organismes mandatés par le Juge pour gérer les mesures ?

Dans le Haut-Rhin il y a 5 associations :

- l'UDAF
- l'APAMAD
- l'ATA
- L'APROMA
- Une main pour tous
- Il existe également dans les établissements ce qu'on appelle des préposés (maisons de retraites ou hôpitaux)
- Des mandataires privés et familiaux

Mot de la fin : Une personne remercie les mandataires d'aider les gens à s'en sortir. Il souligne l'esprit humain du métier et que c'est vraiment formidable.

Remerciements adressés aux personnes qui sont venues ainsi qu'à Madame Grund pour sa participation active à la préparation des présentations, et information transmise qu'un compte-rendu de cette réunion sera diffusé pour ceux qui le souhaitent.